

## **Un statut de corps**

Le SNETAP-FSU poursuit sa mobilisation pour obtenir la création du statut du corps des personnels de direction d'établissement public agricole. Le congrès national du SNETAP-FSU réuni du 17 au 20 mai 2017 à Laval condamne toutes les mesures qui pourront être prises contre le statut des fonctionnaires qui leur garantit une indépendance quelques soient les majorités politiques et les alternances politiques (recrutement local, rémunération au mérite, substitution de contrat de droit privé...). Il mandate le Conseil Syndical National et le Bureau National pour répondre favorablement à toutes les actions fédérales et intersyndicales visant à défendre et promouvoir ce statut et plus largement les services publics assurés par des fonctionnaires conformément au principe posé par le statut général qui veut que les missions permanentes et à temps complet du service public doivent être assurées par des fonctionnaires à hauteur des besoins et dans le respect du statut de leur corps. **A ce titre, le congrès national du SNETAP-FSU réuni du 17 au 20 mai 2017 à Laval demande l'adoption rapide du statut de corps des directeurs.rices d'établissement spécifique et protecteur. En effet, dans la mesure où les chef.fes d'établissement doivent être des garants de la qualité et de l'indépendance du service public ainsi que du respect des statuts de l'ensemble des agents, ces fonctions doivent être rendues plus attractives, les perspectives de carrière renforcées, notamment avec des passerelles avec l'Éducation Nationale pour les mutations.**

## **Des dotations en personnels à la hauteur des besoins et des missions**

Par ailleurs, Les personnels de direction du SNETAP-FSU demandent la création de postes de directeurs adjoints D3 (CFA CFPPA) et D4 (exploitation, atelier) pour tous les établissement afin de rendre ces fonctions attractives et de renforcer les équipes de direction.

Enfin, les personnels de direction du SNETAP-FSU demandent, pour leur permettre d'être les garants de la qualité du service public une dotation en personnels ATLS et AE adapté aux besoins de chaque établissement. Chaque établissement doit pouvoir assurer la sécurité des élèves et des collégiens sur la journée, la soirée et la nuit avec une dotation en AE adaptée. Nous demandons une dotation d'objectifs en AE. Chaque établissement doit pouvoir assurer ses missions administratives avec un nombre de personnels ATLS suffisant, conforme aux dotations d'objectifs.